



RCS : BELFORT

Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00176

Numéro SIREN : 433 186 111

Nom ou dénomination : SPORTS ET LIBERTE

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2017 sous le numéro de dépôt 460

**« SPORTS ET LIBERTE »
CENTER FORM
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 800 euros
Siège social : 22 avenue d'Altkirch 90000 BELFORT
RCS BELFORT B 433 186 111**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize,
Le vingt-huit octobre,
A dix-neuf heures,

Les associés de « **SPORTS ET LIBERTE** », société à responsabilité limitée au capital de 7 800 euros, divisé en 260 parts de 30 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social à BELFORT (90000), 22 avenue d'Altkirch, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Madame Michèle VERHAMME, possédant 117 parts sociales,
- Monsieur Jean-Bernard BUTEZ, possédant 117 parts sociales,
- Monsieur Mickaël PAN, possédant 26 parts sociales,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Bernard BUTEZ, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 30 juin 2016, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

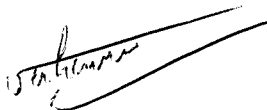
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Les associés

Mme Michèle VERHAMME



M. Michaël PAN

Le gérant

M. Jean-Bernard BUTEZ

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME
PAR LE DIRIGEANT**



M. Jean-Bernard BUTEZ

